

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 4

#### ■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

**Immobilier : les dispositifs incitatifs sur la sellette**

### DOCTRINE

Page 7

#### ■ Administratif

Marie-Christine Rouault

**Panorama de droit public**

(1<sup>er</sup> décembre 2017 - 15 janvier 2018)

Page 13

#### ■ Constitutionnel

Nicolas Thiébaud

**La transparence par les archives.**

**À propos de la reconnaissance par le Conseil constitutionnel d'un « droit d'accès aux documents d'archives publiques »**

### JURISPRUDENCE

Page 20

#### ■ Obligations / Contrats

Charles Masson

**Retour sur la figure de l'« action oblique directe »**

(Cass. 1<sup>er</sup> civ., 4 oct. 2017)

### CULTURE

Page 23

#### ■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

**Recettes chinoises**

## ACTUALITÉ

### Le rendez-vous du patrimoine

#### Immobilier : les dispositifs incitatifs sur la sellette <sup>136c3</sup>

Frédérique PERROTIN

La Cour des comptes pointe le coût élevé de ces dépenses fiscales, au regard de leur faible efficacité mesurable, et aux insuffisances de leur gestion par les administrations concernées.

La Cour des comptes vient de rendre public un référé, adressé le 17 janvier 2018 au Premier ministre, sur les dépenses fiscales réalisées pour soutenir l'investissement locatif des ménages. En 2016, les dépenses fiscales correspondantes ont été estimées à 1,7 Md€ pour l'ensemble de ces dispositifs, dont le plus ancien a été institué en 1996. En application du Code des juridictions financières, les référés sont adressés par le premier président au Premier ministre ou aux ministres concernés pour leur faire connaître les observations et recommandations formulées par la Cour ou les chambres régionales et territoriales, sur la gestion des services de l'État et des autres organismes publics, y compris les institutions de sécurité sociale. À l'issue d'un délai de deux mois destiné à permettre aux destinataires d'y répondre, ces référés, accompagnés des réponses qui leur sont, le cas

échéant, apportées, sont transmis aux commissions des finances et, dans leur domaine de compétence, aux commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat, et sont rendus publics.

La liste des dispositions fiscales incitatives mises en place pour les bailleurs individuels est longue : Périssol (1996-1999), Besson, neuf et ancien (1999-2002), Robien et Robien recentré (2003-2008), Borloo, neuf et ancien (2006-2008), Scellier et Scellier intermédiaire (2009-2012), Duflot (2012), Pinel (2014). Ces aides se sont succédées dans le paysage fiscal français. La Cour des comptes a mené une enquête sur les dépenses fiscales consenties au cours des exercices 2009 à 2016 en faveur de l'investissement locatif des ménages.

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34